



Devenir Officier de gendarmerie

Concours universitaire

OG UNIV



Devenir officier, c'est :

- Commander

L'identité de l'officier de gendarmerie, chef militaire, se structure autour d'une vocation : commander des professionnels de la sécurité au sein des unités opérationnelles de la gendarmerie ; capacité de décision, prise de responsabilités et dynamisation d'équipes sont des compétences mises en œuvre au quotidien, et ce dès le début de carrière.

- S'engager pour la sécurité des Français

Dans le territoire dont il a la charge, l'officier est garant de la réponse opérationnelle à la demande de sécurité et d'assistance exprimée par la population. Il s'appuie pour cela sur une éthique, des valeurs, et une expertise acquises en formation initiale ainsi qu'au cours des nombreuses actions de formation continue qui jalonnent son parcours.

Le choix d'une dominante opérationnelle en début de carrière (sécurité publique générale, police judiciaire, maintien de l'ordre, sécurité routière) lui permet de maîtriser en détail les métiers de la gendarmerie, tout en conservant la polyvalence nécessaire pour construire une manœuvre d'ensemble.

- Faire face aux situations de crise et assurer la continuité d'action de l'Etat

En métropole et outre-mer, ainsi que sur les théâtres d'opérations extérieures, les situations difficiles de crise exigent des officiers un esprit d'analyse et de décision avéré, afin d'organiser la manœuvre de gestion de crise. L'officier contribue, avec ses personnels, à la conception et à la mise en œuvre de la réponse de l'Etat lorsque l'ordre public se trouve menacé.

- Évoluer dans un corps d'encadrement supérieur de l'Etat.

Au contact des autorités administratives et judiciaires, en étroite liaison avec les élus et les représentants de la société civile, l'officier acquiert une culture du dialogue avec son environnement politique et sociétal. Son parcours de carrière est marqué par une forte mobilité géographique et fonctionnelle qui lui permet d'occuper des emplois variés dans des contextes changeants : cette capacité d'adaptation lui permet d'avoir des responsabilités croissantes et une rémunération intéressante plus un logement concédé par nécessité absolue de service.

Pour toute information

[Accéder au CIR](#)

ou

[Contact](#)

CONDITIONS :

Au 1er janvier de l'année du concours :	Être âgé de 27 ans au plus (condition d'âge reculée d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an ou d'une durée égale au temps effectif de service civique accompli)
Avant la 1ère épreuve du concours :	Être de nationalité française Être en règle au regard des dispositions du code du service national
À la date d'admission à l'EONG :	Être titulaire d'un diplôme ou titre conférant le grade de Master ou d'un diplôme ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I.

ÉPREUVES :

	ÉPREUVES	DUREE	COEFF.
Épreuves d'admissibilité	Épreuve de culture générale	5 heures	5
	Épreuve de synthèse de dossier	4 heures	5
	Épreuve à option : Droit pénal, Droit public, Finances publiques, Sciences économiques et de gestion, Histoire géographique	4 heures	5
Épreuves d'admission	Épreuve d'aptitude générale : - Entretien auprès d'un psychologue (tests écrits et entretien oral) - Entretien individuel (exposé sur un thème général, suivi d'un dialogue avec le jury) *	* 50 min dont 20 mn de préparation	8
	Épreuve ORALE sur les questions de défense et de sécurité	50 min dont 20 mn de préparation	4
	Épreuve de langue étrangère : choix de la langue : anglaise, allemande, espagnole ou italienne	50 min dont 20 mn de préparation	3
	Épreuves sportives Natation (50m nage libre), course de vitesse (50m), course de demi-fond (3 000m), tractions et abdominaux		3

En rouge les épreuves écrites, en bleu les épreuves orales

NOMBRE DE PLACES :

Il sera précisé prochainement sur www.lagendarmerierecrute.fr.

INSCRIPTIONS :

La date d'ouverture du concours sera signalée sur www.lagendarmerierecrute.fr.

Informations et inscriptions sur www.lagendarmerierecrute.fr.

PIÈCES À FOURNIR :

- original de la demande d'admission ;
- demande d'admission informatique saisie par le militaire recruteur ;
- copie du diplôme ouvrant droit à la candidature ou de l'inscription à l'année de préparation de ce diplôme ;
- certificat médical mentionnant l'aptitude à subir les épreuves sportives et datant de moins d'un an à la date de ces épreuves ;
- copie recto verso de la carte nationale d'identité ;
- copie des pièces justificatives de la participation à la JAPD ou JDC, ou de la dispense ou du sursis au service national ;
- deux photographies d'identité couleur ;
- extrait d'acte de naissance ;
- curriculum vitae.

PASSAGE DES ÉPREUVES :

Vous serez convoqué par le centre de sélection et de concours dont dépend votre domicile dans le mois qui suit la parution de la liste des autorisés à concourir sur www.lagendarmerierecrute.fr.

Pour le passage des épreuves, vous présenterez une pièce d'identité ainsi que votre convocation.

La liste des admissibles est publiée sur le site www.lagendarmerierecrute.fr. Vous serez ensuite convoqué par le bureau du recrutement, des concours et des examens pour les épreuves d'admission.

Admissible, vous subirez une visite médicale d'aptitude.

Munissez-vous de tous les documents médicaux en votre possession (carnet de santé, carnet de vaccinations, compte rendu d'hospitalisation, radiographie, examen ophtalmologique, carte vitale...). Vous serez convoqué par le centre de sélection et de concours pour passer une visite médicale auprès d'un médecin militaire servant dans la gendarmerie. Le certificat médical établi par ce médecin est le seul qui fait foi de votre aptitude physique. Ce médecin peut vous déclarer :

- apte,
- inapte temporairement pour une durée d'un à plusieurs mois,
- inapte définitif.

La liste des admis est publiée sur le site www.lagendarmerierecrute.fr.

PROGRAMME DES ÉPREUVES :

Le programme des épreuves est consultable dans l'[arrêté du 23 juillet 2014 relatif aux concours de recrutement d'officiers de gendarmerie](#).

INTÉGRATION EN ÉCOLE :

L'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale de Melun (77) vous convoquera pour l'incorporation en école, en août.

Pour préparer votre incorporation, veuillez vous rendre sur :

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn/Presentation/Affectation-a-l-EOGN.

Vous serez soumis à une visite médicale d'incorporation. Cette visite médicale effectuée dès votre arrivée en école est l'ultime contrôle de votre aptitude physique. Elle confirme ou infirme les résultats de la visite médicale de sélection. Les élèves reconnus aptes sont maintenus en école. Les élèves déclarés inaptes sont informés de la dénonciation de leur contrat pour inaptitude physique préexistant à la signature du contrat.

La constatation d'une toxicomanie avérée ou décelée par des examens para-cliniques est une cause d'inaptitude à l'engagement.

Le contrat d'engagement est signé :

- le jour de l'arrivée en école,
- pour la durée de la formation initiale. Il peut être dénoncé au cours des 6 premiers mois (période probatoire).

FORMATION EN ÉCOLE :

La première année de formation est composée d'un enseignement militaire effectué notamment en partenariat avec les écoles de SAINT-CYR COETQUIDAN (56) d'une durée totale de 15 semaines, et d'enseignements professionnels ponctués par de nombreux stages dans des matières spécifiques : droit, intervention professionnelle, langues...

Au cours de la deuxième année, les élèves suivent une formation professionnelle destinée à préparer les officiers à exercer directement leur premier commandement dans l'une des quatre filières qui leur sont proposées (sécurité publique, maintien de l'ordre -défense, police judiciaire, sécurité routière) ainsi qu'une formation universitaire conduisant les élèves à l'obtention d'un Master 2 «droit et stratégies de la sécurité» de l'université Paris II Panthéon-Assas.

Pour plus d'informations : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn

AFFECTATION EN UNITÉ :

La première affectation en unité est choisie par les élèves :

- en fonction du rang de classement de chacun,
- parmi les places offertes au choix par la direction générale de la Gendarmerie nationale.

STATUT :

[Décret n°2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie](#)

La formation est rémunérée.

Les officiers de gendarmerie bénéficient d'un logement concédé par nécessité absolue de service. Ils servent sous statut militaire et bénéficient par conséquent de l'affiliation au régime de la sécurité sociale militaire et de la réduction de 75% sur le tarif SNCF.

RÉMUNÉRATION MENSUELLE (à titre indicatif, net pour un célibataire, sans enfant, en province) : En sortie d'école 2790 €.

LOGEMENT : Logement concédé par nécessité absolue de service (dès l'entrée en école).